



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2463

Avis public est donné que le règlement numéro S-2463 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à ajouter audit schéma un plan particulier d'urbanisme (PPU) concernant le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint Janvier, est entré en vigueur le 5 novembre 2021 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 5 novembre 2021.

Également, le règlement est réputé conforme au plan métropolitain, par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en vertu du quatrième (4^e) alinéa de l'article 53.11.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), soit en date du 5 novembre 2021.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 1^{er} décembre 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate